

**Procès verbal de la séance
du Conseil du 10^e arrondissement
du dimanche 13 avril 2014**

Le dimanche 13 avril 2014 à 11 heures, le Conseil du 10^e arrondissement s'est réuni dans la salle des fêtes de la mairie du 10^e arrondissement. En application de l'article L.2511-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil du 10^e arrondissement a été exceptionnellement convoqué par Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris, par lettre du 7 avril 2014, adressée par écrit au domicile de chaque Conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du C.G.C.T.

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

- Désignation des secrétaires de séance
- Election du Maire d'arrondissement
- Détermination du nombre d'Adjoints au Maire d'arrondissement
- Election des Adjoints au Maire d'arrondissement

Etaient présents:

Monsieur ALGRAIN Eric ; Monsieur BASSINO Dante ; Monsieur BEAUSSILLON Paul ; Monsieur BRIBARD Stéphane ; Madame CERDAN Martine ; Madame CORDEBARD Alexandra ; Madame DUVERLY Hélène ; Madame FASSO Sybille ; Monsieur FÉRAUD Rémi ; Monsieur GAUDILLÈRE Bernard ; Monsieur LE RESTE Didier ; Madame PAWLIK Déborah ; Monsieur RAIFAUD Sylvain ; Monsieur SIMONDON Paul ; Madame SOUYRIS Anne ; Madame TOURTE Dominique ; Madame TROSTIANSKY Olga ; Madame VASA Léa.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

Monsieur Frédéric BOUSCARLE a donné pouvoir à Madame Déborah PAWLIK ; Madame Elise FAJGELES a donné pouvoir à Monsieur Paul SIMONDON.

Etait excusée : Madame Yamina BENGUIGUI

Etaient absents : -

La séance est ouverte sous la présidence de **Madame Sybille FASSO**, doyenne d'âge qui fait une déclaration préliminaire :

« Bonjour chers collègues, bonjour Madame la députée,
Bonjour à toutes et à tous

L'honneur m'échoit de présider ce 1^{er} conseil d'arrondissement de la nouvelle mandature qui va élire le maire du 10^e arrondissement, décider du nombre d'adjoints et les désigner.

Je remercie l'article L.2121 du CGCT (code général des collectivités territoriales) : il me confère la charge de présider ce Conseil d'arrondissement car je suis la doyenne des élus.

Le Conseil des Seniors en est sûrement ravi et fier : on reconnaît là une utilité aux plus âgés.

En effet, dans un temps que les moins de 46 ans ne peuvent pas connaître, car ils n'étaient pas nés, j'avais 20 ans et c'était mai 1968 !

Il m'en est resté le plus important pour moi : la passion de la politique.

Je ne vous détaillerai pas mon parcours associatif, politique et syndical.

Mais juste pour les 6 dernières années, cela a été un réel bonheur de travailler pour le 10^e arrondissement avec l'équipe sortante, dans une ambiance de travail mais aussi de réelle amitié.

Je voudrais saluer notamment ceux qui ne se sont pas représentés pour diverses raisons : Mehdi Guadi et Véronique Dubarry, Alain-Pierre Peyraud et Salomé Meiers-Naem, Alain Lhostis et Marie-Thérèse Eychart, elle qui officiait à cette place au début de la précédente mandature.

Nous avons bien travaillé ensemble, avec nos différences qui deviennent des complémentarités quand on sait en discuter, vivement parfois, mais de bonne foi. Et toute notre équipe a été remarquablement fédérée et animée par notre maire sortant : Rémi Féraud, inlassablement présent sur le terrain.

Nous avons fait quand même bien du chemin ensemble pour tout ce qui touche nos habitants du 10^e :

- La création de logements sociaux et de crèches,
- Le développement des vélib' et des voies cyclables,
- La reprise de commerces de proximité contre les diverses mono-activités,
- La rénovation de l'ensemble du paysage urbain avec son acmé Place de la République (même si nous devons la partager avec deux autres arrondissements) ;
- L'animation de la démocratie locale avec les conseils de quartier, les centres d'animation culturelle et le Conseil des Seniors
- La mise en place de la régie de quartier avec la maison du Canal, l'animation des deux centres sociaux et culturels qui œuvrent vers les jeunes en difficulté
- le CAS (centre d'action sociale), la DASES avec ses assistantes sociales et le CLIC (pour les personnes âgées) toujours sur le pont pour conseiller, aider, faire vivre la solidarité pour les plus précaires
- Enfin, tout récemment, l'ouverture d'un centre du Planning familial rue Hittorf qui agira en particulier vers les lycées et les collèges et pour l'égalité femmes-hommes
- Sans oublier les efforts des services de la mairie qui ont acquis le label « QualiParis » pour leur accueil

Je suis sûre que j'en oublie, que ceux qui sont concernés veuillent m'en excuser.

Je ne vais pas revenir longtemps sur la campagne de Rémi Féraud, dirigée sur le terrain par Paul Simondon (dont j'ai partagé le bureau durant la mandature précédente où nous nous disputions le terrain dans un petit local). Cette campagne si vivante fut bien entraînée aussi par Guillaume Frasca et son maillage efficace pour le porte à porte. Toutes les composantes de notre majorité se sont données à fond : nous ne pouvions envisager une défaite après le travail accompli et tout ce qu'il nous reste à faire pour les habitants du 10°. Alors notre liste est fière d'avoir donné à Anne Hidalgo son meilleur score d'arrondissement avec 66% des voix au second tour.

Maintenant, nous prenons un nouvel élan avec Anne Hidalgo et son équipe. Le logement en numéro 1, mais aussi les crèches, les écoles avec l'amélioration de l'aménagement des rythmes scolaires, l'approfondissement de la démocratie locale avec une participation des habitants aux décisions sur les investissements de proximité, l'ouverture de la grande médiathèque Françoise Sagan au Carré St Lazare, l'amélioration des services de santé, et bien sûr, dans tous les domaines, une solidarité efficace pour les plus précaires, les plus faibles d'entre nous en continuant la mise en place du « bouclier social » initié par Bertrand Delanoë. C'est en ce sens, qu'avec courage, nous continuerons à promouvoir notre salle de consommation à moindre risque dès que la loi l'aura rendu possible, et ceci également pour la tranquillité et la sécurité du voisinage. Nous avons encore bien d'autres projets pour la qualité de vie de tous les habitants du 10°.

Durant ces dernières années, la défense des sans-papiers a été une constante de notre action : parrainage de famille en attente de régularisation avec RESF (la banderole sur le fronton de la mairie en témoigne), soutien victorieux aux travailleurs du BTP pour acquérir leurs titres de séjour, et maintenant le soutien aux travailleuses de l'onglerie du 50 bd de Strasbourg en grève pour leurs salaires et leurs papiers et, là encore, nous sommes sur la bonne voie.

Je rêve aussi au jour où nous aurons enfin conquis le droit de vote pour les immigrés installés dans le 10°, car il en sera de même pour les immigrés de la France entière. Déjà, en 1981, François Mitterrand l'avait proposé, mais n'avait pu le mettre en œuvre. Il faut que chacun puisse avoir la fierté de participer aux choix et la dignité de ne plus être considéré comme un habitant de seconde zone qui ne peut avoir son mot à dire.

La reconnaissance de ce que ces travailleurs nous apportent en leur donnant le droit de participer à la vie citoyenne sera un grand pas en avant pour toute la société.

Les électeurs et tous les habitants attendent beaucoup de nous, nous ferons tout pour ne pas les décevoir ».

Madame Sybille FASSO procède ensuite à l'appel nominatif par ordre alphabétique des membres du Conseil d'arrondissement.

Madame Sybille FASSO constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'arrondissement peut délibérer valablement au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du C.G.C.T.

Madame Sybille FASSO propose de nommer comme secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., **Madame Léa VASA** et **Monsieur Paul BEAUSSILLON**. Le Conseil donne son accord à main levée à l'unanimité.

Madame Alexandra CORDEBARD, au nom des Elu-e-s socialistes, fait une déclaration :

« Je souhaite présenter au nom de l'ensemble de la majorité, la candidature de Rémi Féraud. Nous sommes aujourd'hui réunis après une élection qui a donné une large victoire au collectif de gauche et écologiste que nous représentons dans cet arrondissement. Nous avons mené une campagne très active dans Paris et dans le 10^e et ses habitants ont souhaité voir notre mandat renouvelé.

Je me souviens de l'émotion qui était la mienne il y a 6 ans lorsque j'ai présenté au conseil d'arrondissement la candidature de Rémi Féraud. Nous étions fiers de notre campagne, pleins d'entrain, nous étions de jeunes élus découvrant pour la plupart d'entre nous un premier mandat.

Aujourd'hui, six ans après ce moment s'ajoute au plaisir d'une nouvelle victoire, l'expérience vécue auprès d'un maire dont nous avons pu apprécier le travail, l'engagement, les qualités de meneur d'équipe, la persévérance dans un suivi toujours plus précis des dossiers, toujours au plus près du terrain.

La reconduction de son mandat avec le meilleur score de Paris pour les listes d'Anne Hidalgo, montre la reconnaissance des habitantes et des habitants pour sa méthode et la qualité du travail qu'il a accompli.

Comme il l'a dit lui-même il y a quelques jours en présentant au Conseil de Paris la candidature d'Anne Hidalgo, je veux dire ici devant vous la fierté qui est la mienne en vous présentant la candidature de Rémi Féraud à la fonction de Maire du 10^e. C'est une fierté et c'est aussi la promesse de belles journées de travail sous son égide.

Je vous propose donc, quand le moment sera venu, après l'expression, peut-être, d'autres forces politiques présentes autour de cette table, de voter pour Rémi Féraud et de l'élire à nouveau Maire du 10^e.

Je vous remercie ».

Madame Déborah PAWLIK, au nom des Elu-e-s de l'opposition UMP-UDI-MODEM fait une déclaration :

« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Avant que nous ne procédions à l'élection du Maire, j'aimerais que, par ma voix, un certain nombre d'électeurs du 10^e puissent avoir quelques éclairages légitimes sur une affaire qui a occupé l'espace ces dernières semaines.

Lors du dépôt de la liste de premier tour de Monsieur Rémi FÉRAUD, Madame Yamina BENGUIGUI figurait en 4^{ème} position sur cette même liste. Le 13 mars dernier, « Marianne » faisait un certain nombre de révélations dans un article consacré à celle, qui à l'époque, était Ministre, concernant sa déclaration de patrimoine.

Il serait reproché à Madame BENGUIGUI d'avoir menti concernant la détention d'actifs dans une société belge revendus en janvier dernier pour 430 000 €.

Si Madame BENGUIGUI est présumée innocente comme tout citoyen, jusqu'à preuve du contraire, Madame HIDALGO, dont Rémi FÉRAUD était le directeur de campagne, aurait ensuite indiqué quelques jours plus tard, selon « Le canard enchaîné », qu'elle demanderait son éviction de la liste de Monsieur FÉRAUD entre les 2 tours si les soupçons étaient avérés.

Or, lors du dépôt de la liste de second tour, la présence de Madame BENGUIGUI était confirmée en 6^e position.

Elle était d'ailleurs présente en mairie aux côtés de Monsieur FÉRAUD lors de la proclamation des résultats le 30 mars au soir. Rien ne semblait donc laisser transparaître le moindre nuage sur le couple Rémi FÉRAUD – Yamina BENGUIGUI.

Le lendemain, 31 mars, « Le Monde » indiquait que la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique avait saisi le Parquet, des doutes sérieux apparaissant dans cette affaire.

Depuis lors, Monsieur Rémi FÉRAUD a agité la presse, criant au scandale et appelant à la démission de Madame Yamina BENGUIGUI. Celle-ci s'y refusant, Monsieur Rémi FÉRAUD a indiqué qu'elle n'appartiendrait pas au groupe PS du Conseil de Paris.

Aujourd'hui, nous sommes donc en droit de nous questionner. De deux choses l'une soit Monsieur Rémi FÉRAUD ignorait la force des soupçons et on peut alors s'interroger sur le soin mis dans le choix de ses colistiers, alors même que, en cas de victoire, ils ont vocation à diriger notre arrondissement ; soit Monsieur Rémi FÉRAUD connaissait l'ampleur des soupçons et dans ce cas il a beau jeu de crier au scandale aujourd'hui, alors même qu'il a failli en la maintenant sur la liste du second tour. Dans tous les cas, Rémi FÉRAUD a aujourd'hui une responsabilité à assumer : soit la faire démissionner, soit l'intégrer à l'exécutif municipal, comme sa place sur la liste pouvait le laisser présager. Mais la présente situation est inacceptable.

Madame BENGUIGUI brillait par son absence au Conseil de Paris et elle brille de nouveau par son absence aujourd'hui au Conseil d'arrondissement du 10^e.

La légitimité de Monsieur Rémi FÉRAUD à diriger cet arrondissement a été a été malmenée avant même le second tour, il n'est donc pas possible pour nous, et j'y associe ma collègue Martine CERDAN présente à mes côtés, de lui donner un tel blanc seing.

Et ce d'autant plus que les projets à mener dans notre arrondissement sont nombreux et lourds. Pour ne prendre qu'un seul exemple, le quartier des deux gares ne peut plus être laissé pour compte. J'ai fait durant la campagne une proposition d'aménagement urbain importante, je suis impatiente de voir ce que Monsieur FÉRAUD compte faire en la matière, en concertation avec les habitants mais aussi les représentants de l'opposition.

Je suis toute aussi impatiente de voir ce qui sera fait concernant le projet de la salle de shoot, vivement contesté par les riverains, et ce même si j'ai entendu Madame FASSO rappeler que le projet serait bien mené à son terme.

Pour toutes ces raisons, notre arrondissement mérite un Maire totalement tourné vers le 10^e et pas uniquement empêtré dans des questions internes. Je précise toutefois que, dans un esprit républicain, reconnaissant la victoire de Paris qui ose, nous ne présenterons pas de candidat.

Je vous remercie. »

Monsieur Didier LE RESTE au nom des Elu-e-s communistes du 10^e arrondissement fait une déclaration :

« Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

C'est avec responsabilité, mais aussi avec une certaine satisfaction, qu'au nom des élu-e-s communistes du 10^{ème} arrondissement, mes camarades Dominique Tourte, Dante Bassino, et moi-même, je prends la parole lors de l'installation de notre conseil.

Les habitants du 10^{ème}, comme ceux de Paris, ont une nouvelle fois fait confiance à une majorité de gauche pour présider aux destinées de notre arrondissement. J'y vois une marque de soutien aux ambitions fortes que nous nous sommes fixées : faire un arrondissement et un Paris pour tous, continuer et développer des politiques solidaires, au bénéfice de chacun.

Les communistes se sont engagés sans compter dans ce grand moment de débat démocratique qu'a été la campagne électorale, avec leurs partenaires, sous la houlette de Rémi Féraud et Anne Hidalgo. Maintenant vient le temps de l'action. Nous savons que les attentes sont fortes, en particulier pour les classes populaires, du fait de la crise économique et sociale que nous vivons.

Le message national de ces élections municipales a là-dessus été clair. Une politique qui ne prendrait pas en compte l'aspiration de chacun à vivre mieux, serait vouée à l'échec.

Mais je le redis, alors que s'ouvre ce nouveau mandat, nos ambitions communes sont grandes. Attachés à une politique qui combat l'austérité nous aurons une attention particulière sur les questions du logement, avec l'élargissement de l'offre de logements sociaux, sur celle du développement des services publics, mais aussi la lutte contre les inégalités et pour le vivre-ensemble. Ceci afin que chacun ait sa place dans notre arrondissement. C'est un véritable défi.

Le 10^{ème} arrondissement est un arrondissement paradoxal. C'est un arrondissement encore largement populaire, où parfois existe des poches de pauvreté, un arrondissement multiculturel, mais qui a une image aujourd'hui attachée au canal Saint-Martin et aux nouvelles couches de population qui viennent y habiter. C'est pour cela que nous sommes, comme d'autres, attachés aux actions développées par les associations, notamment au travers de la politique de la Ville.

Nous entendons continuer à être aux côtés et en dialogue avec les habitants afin que l'action de la municipalité soit la plus efficace possible. L'intervention citoyenne doit perdurer tout au long de ce mandat.

En cela, nous sommes fidèles à la démarche des élus communistes de notre arrondissement entreprise depuis des dizaines d'années, et particulièrement par les élus du mandat précédent, Marie-Thérèse Eychart et Alain Lhostis.

Avec l'installation de notre conseil aujourd'hui, s'ouvre pour nous-mêmes et l'ensemble des agents du service public de notre arrondissement une nouvelle période de travail conséquente, mais qui sera aussi, je le crois, enthousiasmante pour toutes et tous. Les élu-e-s communistes qui seront dans la majorité constructifs, loyaux et exigeants, sont prêts à y prendre part. Nous voterons donc pour la candidature de Rémi Féraud à la fonction de Maire de notre arrondissement.

Merci de votre attention ».

Monsieur Sylvain RAIFAUD au nom des Elu-e-s écologistes fait une déclaration :

« Mme la présidente, chers collègues et concitoyens,

C'est un grand honneur de m'exprimer ici au nom du groupe des écologistes du 10^e, dont font partie Anne Souyris, qui préside le groupe écologiste au Conseil de Paris, Léa Vasa et moi-même.

Nous sommes heureux de faire partie de cette nouvelle équipe municipale, autour de Rémi Féraud, et d'y apporter la vision que portent les écologistes sur la ville et la démocratie.

Nous nous réjouissons que la liste de rassemblement que nous avons rejointe au second tour ait su convaincre une large majorité et que la gauche ait remporté l'élection à Paris. Mais il ne faut pas oublier que l'abstention a été particulièrement importante à Paris, et que les résultats nationaux témoignent d'une distanciation des citoyens avec les pratiques et l'orientation des politiques menées au niveau national. Nous devons entendre ce signal.

A l'occasion de cette campagne, nous avons souhaité avec les écologistes du 10^e porter un projet axé sur l'environnement, le cadre de vie, la lutte contre les pollutions, mais aussi sur le

renouvellement indispensable des pratiques démocratiques. Cette vision a rencontré l'adhésion d'un grand nombre d'habitants et l'écologie sort renforcée de ce scrutin, tant au niveau parisien que dans notre arrondissement.

La concertation et la participation devront être au cœur des projets de l'arrondissement, pour résoudre ses défis, et je voudrais en citer quelques-uns. Le logement tout d'abord, qui doit devenir plus accessible tant dans le parc privé que dans le parc public. L'espace public, avec notamment les projets de réaménagement du secteur des gares et du boulevard de la Chapelle. Les rythmes et la vie scolaire, avec une vraie et nouvelle concertation avec les acteurs de l'éducation pour que la réforme de l'école se fasse bien. Pour les espaces verts, le triplement de la surface pour atteindre enfin 1,5 m² par habitant, et l'invention de nouvelles formes de coopérations pour que chacun puisse cultiver son jardin dans notre environnement si minéral. Le développement des initiatives de l'économie sociale et solidaire et l'aide à l'émergence de nouveaux projets Le développement de la vie associative dans l'arrondissement. L'ouverture de maisons de santé. Je terminerai par un projet qui est particulièrement important à nos yeux, l'installation que nous appelons de nos vœux d'une salle de consommation de drogue à moindre risque.

Notre arrondissement compte près de 96000 habitantes et habitants, auxquels viennent s'ajouter plusieurs centaines de milliers de personnes qui viennent chaque jour travailler, transitent par les gares, font leurs courses ou viennent se faire coiffer. Nous ne sommes que 21 autour de cette table. C'est une lourde responsabilité que nous avons à nous partager. Alors nous devons écouter attentivement, et faire preuve de rigueur et sans doute d'imagination. Mais je le dis aussi pour celles et ceux qui sont dans la salle, nous allons avoir besoin de beaucoup d'aide. Toutes celles et tous ceux qui souhaitent prendre part à la vie de la cité sont les bienvenus, charge à nous de leur donner les moyens d'agir et de prendre part aux décisions.

Nous, les élu-es écologistes, faisons pleinement partie de la majorité qui se met en place aujourd'hui avec le parti socialiste et le parti communiste autour de Remi Feraud dont nous soutenons la candidature. Nous serons des partenaires vigilants et respectueux des engagements pris.

Nous sommes impatients de nous mettre au travail !

Je vous remercie de votre attention».

1. Élection du Maire

Madame Sybille FASSO invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire. Elle précise qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du C.G.C.T., le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Sybille FASSO procède à un appel à candidature pour l'élection du Maire d'arrondissement.

Mme Sybille FASSO propose de procéder au vote à bulletin secret.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote sur lequel il a écrit le nom de la personne qu'il a choisie. Le nombre des Conseillers qui n'ont pas souhaité, prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été noté.

Le dépouillement du vote, effectué par les secrétaires de séance, donne les résultats suivants au premier tour de scrutin.

- a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)..... : 3
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)..... : 17
- e. Majorité absolue ¹..... : 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Rémi FÉRAUD	17

Monsieur Rémi FÉRAUD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Monsieur Rémi FÉRAUD prononce ensuite l'allocution suivante :

« Chers collègues, Madame la Députée Seybah Dagoma, Mesdames, Messieurs,

Je veux d'abord remercier les élus du conseil d'arrondissement de leur confiance et de leur vote. Il traduit l'expression du suffrage universel dans notre arrondissement qui, le 30 mars dernier, a donné une majorité à la liste que je conduisais, une liste de gauche et écologiste qui a su se rassembler et porter un projet en commun.

Comme je le disais au soir du 2^e tour des élections municipales, cette réélection comme maire du 10^e m'honore particulièrement. Dans un contexte national si difficile pour la gauche, j'y vois la marque de la reconnaissance par nos concitoyens de notre fidélité au 10^e et du travail accompli depuis 6 ans, d'une action certes imparfaite mais toujours menée avec un grand souci de concertation, de proximité et d'efficacité. Je veux associer à cette reconnaissance l'ensemble des élus de la précédente mandature et saluer aussi le travail de nos collaborateurs en mairie et des fonctionnaires de la Ville de Paris au service de notre arrondissement.

Je me réjouis d'œuvrer désormais pendant les 6 années qui viennent avec une équipe municipale renouvelée, où socialistes, communistes et verts conserveront leur identité politique mais travailleront ensemble pour mettre en œuvre nos engagements communs. Et ce sans négliger le rôle de l'opposition : j'ai vu dans la campagne électorale tout ce qui nous sépare, (je déplore un excès d'agressivité d'autant plus inutile que la campagne est terminée et que les urnes ont rendu leur verdict) mais je veux être attentif à la capacité d'expression de l'opposition municipale et ne pas négliger la possibilité de nous retrouver lorsque cela est nécessaire et possible.

¹ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Bien sûr, je serai le maire de tous les Parisiens du 10^e. Ce n'est pas qu'une figure de style, cela ne signifie pas l'absence de convictions dans notre politique. Cela signifie qu'aucun problème, aucune difficulté, aucune souffrance ne doit être négligée par notre municipalité, que chacun doit pouvoir être écouté et pris en compte, qu'aucun avantage ou passe-droits ne doit être accordé à quiconque, que l'intérêt général doit toujours primer.

Cette exigence dans l'action, nous la devons en grande partie à Bertrand Delanoë. Sur ce point aussi, soyons fiers d'être ses héritiers. C'est cette exigence qui m'a conduit à souhaiter que notre collègue Yamina Benguigui remette son mandat électif, non pas en me fondant sur des articles de presse comme certains me le demandaient, mais sur l'avis émis par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique comme je l'avais annoncé auparavant. La responsabilité en revient désormais à Yamina Benguigui elle-même. J'ai pour ma part, et comme Anne Hidalgo, toujours été transparent sur les principes qui nous guidaient.

C'est un nouveau mandat qui s'ouvre aujourd'hui jusqu'en 2020. Dans un instant, je vous proposerai une liste d'adjoints au maire et vous indiquerai les responsabilités confiées aux membres de l'équipe municipale. Nous avons une feuille de route : dans tous les domaines, mettre en oeuvre les engagements pris pendant la campagne électorale en n'oubliant jamais l'impératif de démocratie locale et de participation des habitants.

Je suis certain que nous aurons pour cela le soutien de la Maire de Paris et de son équipe qui compte en son sein Alexandra Cordebar, ce dont je suis particulièrement heureux. D'autant que le 10^e arrondissement a apporté aux listes d'Anne Hidalgo leur meilleur score parisien le 30 mars, montrant ainsi la force du lien qui unit les Parisiens du 10^e avec la gauche et les écologistes.

Le 10^e ! Pour nous, ce n'est pas qu'un numéro ni un morceau de Paris sur la carte. C'est un ensemble de quartiers qui ont leur identité propre et une unité qui s'est construite au fil du temps depuis la création des arrondissements actuels en 1860.

Quartier de poètes et de locomotives comme le décrivait Léon-Paul Fargue dans son « Piéton de Paris » dans les années 1930, notre arrondissement l'est resté. Cour de Babel, il l'est devenu depuis longtemps déjà, et nous aimons son cosmopolitisme. Capitale des bobos, on le dit trop pour que le cliché ne recèle pas sa part de vérité. Une atmosphère, il en a toujours une, et pas seulement sur les berges du canal Saint-Martin.

Ce qui doit nous importer aujourd'hui, c'est de protéger, de développer, de valoriser ce qui fait que nous aimons tant notre arrondissement : son caractère populaire et mélangé au cœur de Paris, sa vitalité et sa diversité économique et commerciale, sa créativité artistique et la place si importante de la culture, sa capacité à offrir une grande qualité de vie au cœur de Paris.

C'est parce qu'ils partagent cette conviction que nos concitoyens nous ont fait une nouvelle fois si largement confiance. Nous ne perdrons donc pas de vue nos priorités : créer des logements accessibles à tous, lutter contre la pollution, soutenir la création dans tous les domaines, aménager l'espace public et améliorer son respect, développer la solidarité avec les plus fragiles, faire sa place à chacun, les enfants comme les anciens.

Pour cela, vous connaissez nos projets, car le mandat municipal est celui du concret et de la proximité. Nous développerons le logement social et le service public municipal, toute notre action prendra en compte la dimension écologique, la place des enfants restera primordiale dans nos préoccupations et nous comptons sur le partenariat positif renoué avec l'Etat pour l'éducation, pour la qualité de l'air, pour la sécurité, pour l'hôpital.

Pour cela, nous porterons aussi sans complexes nos valeurs, en faveur de l'égalité des droits, contre les injustices, les exclusions, les discriminations. Et aussi pour faire progresser notre société : si le gouvernement et le Parlement avancent en ce sens, forts du vote très net exprimé par les électeurs dans les bureaux de vote du 10^e, nous répondrons présent pour ouvrir une salle de consommation à moindre risque et apporter une réponse nouvelle et indispensable à la toxicomanie.

Chers collègues,

Dès demain, nous nous remettons au travail, attentifs aux problèmes du quotidien, déterminés à réaliser nos projets et à en faire bénéficier tous les quartiers du 10^e. Encore merci de votre confiance. A moi, à nous, maintenant de nous montrer dignes de celle de nos concitoyens».

2. Élection des Adjoints

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection des Adjoints, conformément aux dispositions des articles L.2511-25 et L.2511-25-1 du C.G.C.T.

2.1. Nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire indique que le nombre d'Adjoints ne peut excéder trente pour cent (30%) du total des membres du Conseil d'arrondissement sans toutefois être inférieur à quatre.

Par ailleurs, ce nombre maximum peut être dépassé pour permettre la création de postes d'Adjoints chargés de quartier sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10% de l'effectif total du Conseil d'arrondissement, soit 2 Adjoints supplémentaires.

La loi permet désormais d'élire huit adjoints au Maire dans le 10^e. Ce nombre est en augmentation du fait de la prise en compte des dernières données du recensement de la population. M. le Maire propose au conseil de ne pas se priver de ces adjoints supplémentaires, qui seront des officiers d'état civil supplémentaires, assurant la célébration des mariages, des parrainages, civils mais aussi les permanences de sécurité pour l'arrondissement et la représentation du Maire et du conseil, en tant que de besoin, dans l'arrondissement et à Paris.

Monsieur le Maire propose donc d'arrêter le nombre des Adjoints au Maire du 10^e arrondissement à huit et de voter à main levée sauf si un tiers des Conseillers s'y oppose.

Madame PAWLIK estime qu'il aurait été de bon aloi de réduire le nombre d'adjoints, ainsi que Madame HIDALGO s'était engagée à le faire pendant la campagne, engagement qu'elle n'a pas respecté.

Monsieur le Maire indique que Madame HIDALGO a fait passer le nombre d'Adjoints au Maire de Paris de 36 à 21. Si Madame PAWLIK estime que cela signifie qu'elle n'a pas tenu cet engagement, il lui laisse la responsabilité de son propos. Lui-

même, pour le 10^e, n'a pas pris d'engagement sur la réduction du nombre d'Adjoints car il sait par expérience, après maintenant 13 ans de mandat, qu'il faut des Adjoints au Maire d'arrondissement en nombre suffisant pour faire face aux obligations en matière d'état civil, de cérémonies protocolaires, de représentation et de disponibilité dans le cadre des permanences de sécurité. La fixation du nombre d'adjoints et leur élection n'a rien à voir avec la constitution d'un exécutif municipal puisqu'en arrondissement, les délégations sont réparties sur l'ensemble des membres de la majorité.

Monsieur le Maire propose d'arrêter le nombre des Adjoints au Maire du 10^e arrondissement à huit et de voter à main levée sauf si un tiers des Conseillers s'y oppose.

Le Conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité des votants le nombre de 8 Adjoints au Maire du 10^e arrondissement (3 abstentions, élu-e-s UMP-UDI-MODEM).

2.2. Listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire

Le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du C.G.C.T.).

Les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire sont déposées auprès du Maire.

Elles portent le nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il s'agit de :

- **Monsieur Paul SIMONDON**

Il est ensuite procédé au vote.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote sur lequel sont écrits tous les noms de la liste qu'il a choisie.

Le dépouillement du vote, effectué par les secrétaires de séance donne les résultats suivants au premier tour de scrutin.

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	: 20
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art.L. 66 du code électoral).....	: 3
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	: 17
e. Majorité absolue	: 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT (dans l'ordre de présentation)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Paul SIMONDON	17
Eric ALGRAIN	17
Dante BASSINO	17
Elise FAJGELES	17
Sybille FASSO	17
Sylvain RAIFAUD	17
Olga TROSTIANSKY	17
Léa VASA	17

2.3 Proclamation de l'élection des Adjoints

Ont obtenu la majorité légale et ont donc été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats aux fonctions d'Adjoints présents sur la liste conduite par **Monsieur Paul SIMONDON** dans l'ordre de cette liste.

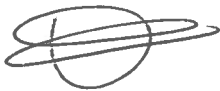
Monsieur le Maire communique, ensuite, la liste des délégations auxquelles il a décidé de procéder.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, Monsieur Rémi FÉRAUD lève la séance.

Les Secrétaires de séance

Le Maire du 10^e arrondissement

Léa VASA



Paul BEAUSSILLON



Rémi FÉRAUD

